

**LETTRE OUVERTE DES TRAVAILLEURS ET EX-TRAVAILLEURS DE  
SEMAFO BOUNGOU (ENDEAVOUR MINING)**

A

Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale ;

Monsieur le Ministre de la Justice et des droits humains, garde des sceaux, chargé des relations avec les institutions ;

Monsieur le Ministre des mines, des carrières et de l'énergie ;

Les centaines de travailleurs et ex-travailleurs de SEMAFO Boungou voudraient, par la présente lettre ouverte vous interpellé sur leur situation, vu que depuis de nombreuses années maintenant, les administrations publiques concernées semblent les avoir laissés à la merci de leur employeur ou ex-employeur qu'est SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING), et c'est peu dire.

Il vous souvient que le 06 novembre 2019, le convoi de bus qui transportaient les travailleurs de SEMAFO Boungou a subi aux environs de Ougarou une attaque terroriste lâche, sordide et particulièrement tragique qui avait coûté la vie à plusieurs travailleurs, causé de très graves blessures à certains d'eux, sans compter le traumatisme psychologique post-attaque quasi insurmontable que plusieurs travailleurs trainent jusqu'à ce jour.

C'est dire que s'il y a des gens qui ont, plus que toutes autres personnes, payé et continuent toujours de payer un lourd tribut du fait de l'insécurité qui sévit dans la région de l'Est, c'est bien les travailleurs de SEMAFO Boungou.

Après ce drame, SEMAFO Boungou (qui a été rachetée par la suite par ENDEAVOUR MINING et, semble-t-il, à ce jour par LILIUM MINING) a fermé la mine pendant deux mois c'est-à-dire de décembre 2019 à janvier 2020 afin de prendre les dispositions nécessaires à une reprise d'exploitation sécurisée.

A la réouverture de la mine prévue en février 2020, **SEMAFO Boungou a cru devoir soumettre les travailleurs au système du travail posté sans pour autant avoir requis et encore moins obtenu l'autorisation administrative requise par les textes réglementaires en vigueur en la matière.** Ce n'est que courant 2023, c'est-à-dire après avoir pratiqué le système du travail posté pendant trois longues années, que SEMAFO Boungou s'est résolue à demander l'autorisation administrative requise, autorisation que le Ministre en charge du travail lui a d'ailleurs refusé au motif qu'elle n'a pas mené avec les délégués du personnel, les concertations exigées par les textes en vigueur. Pourtant malgré cela, les administrations en charge du travail ont toutes fermé les yeux sur ces graves manquements de SEMAFO Boungou et l'ont laissée continuer d'appliquer le système du travail posté comme depuis février 2020.

Plus grave encore, SEMAFO Boungou n'a pas craint d'imposer aux travailleurs des cycles (ou rotations) de travail de 28/28 et 21/14, c'est-à-dire des cycles de 28 jours consécutifs de travail suivis de 28 jours de repos consécutifs ou encore des cycles de 21 jours consécutifs de travail suivis de 14 jours consécutifs de repos.

**Il est évident qu'en plus d'être contraires aux lois et règlements en vigueur, ces longs cycles de travail sont d'autant plus pénibles et insupportables pour les travailleurs qu'ils ne sont pas ponctués de repos hebdomadaires qui sont pourtant sacrés ni d'aucun congé annuel non moins sacré.**

C'est dire au finish que c'est les travailleurs seuls qui font les frais du renchérissement du coût des dispositions sécuritaires prises par SEMAFO Boungou pour permettre la reprise de l'exploitation de la mine après l'attaque du 06 novembre 2019.

Les travailleurs se souviennent d'ailleurs comme si c'était hier que lors des échanges qui ont précédé la signature au forceps de la convention du 23 janvier 2020 qui a institué les fameux cycles de 28/28 et 21/14, les autorités nationales et régionales en charge du travail avaient essayé très timidement de faire comprendre à SEMAFO Boungou que les très longs cycles de travail en question étaient contraires aux lois en vigueur au Burkina Faso et allaient altérer la santé des travailleurs, mais SEMAFO n'avait pas craint ce jour-là de répondre aux autorités en question **qu'elle n'est pas là pour respecter les lois du pays en matière de travail ou de protection des travailleurs, qu'elle est là pour faire du business.** SIC !

Ainsi donc, plutôt que d'exercer leur autorité et montrer à SEMAFO Boungou que notre pays a des lois qui doivent être respectées et que nul n'est au-dessus des lois, les autorités nationales et régionales en charge du travail ont préféré mettre la queue entre les jambes, se dérober et laisser SEMAFO Boungou soumettre les travailleurs aux longs cycles de travail qu'elles savaient pourtant contraires aux lois sociales de notre pays et, bien pis, qu'ils allaient altérer la santé des centaines de travailleurs à très court terme.

C'est dire donc que **les autorités en charge du travail en général et celles chargées de la santé au travail en particulier ont clairement failli dans leur mission de veiller à la bonne exécution des lois en matière du travail et donc dans leur mission de protéger les travailleurs et de veiller à leur santé au travail** en laissant SEMAFO Boungou soumettre les travailleurs aux cycles de travail longs, inédits, totalement inconnus de la législation sociale de notre pays alors même que ces longs cycles de travail violent de manière flagrante les dispositions impératives de nos lois en matière de travail dont le gouvernement est et les autorités en charge du travail sont pourtant censés à veiller à la bonne exécution.

Bien pis encore, non content d'avoir soumis les travailleurs aux cycles de travail totalement iniques et illicites rappelés ci-dessus, **SEMAFO Boungou leur a imposé des modes de décompte des heures supplémentaires qui violent de manière tout aussi flagrante les dispositions impératives du code du travail si bien qu'au finish, ils gagnent moins en terme de rémunération que dans un système de travail normal, règlementaire.**

C'est dire en somme et en clair que SEMAFO Boungou a imposé aux travailleurs pendant plus de trois longues années des cycles de travail et des méthodes de décompte des heures supplémentaires totalement contraires aux lois et règlements, à l'ergonomie et qui n'existent d'ailleurs nulle part au monde, pas même dans les pires dictatures à fortiori dans un Etat de droit comme le Burkina Faso.

Et les conséquences de l'application des longs et pénibles cycles de travail sur la santé des travailleurs ne se sont pas faits attendre. En effet, plus de la moitié des travailleurs souffrait de Troubles Tendineux Squelettique (T.T.S) que SEMAFO Boungou et les médecins du travail ont minimisé, minoré et même soigneusement caché à qui de droit.

Les travailleurs ont fini par comprendre que SEMAFO Boungou est entrain de les pressurer comme des oranges et va les jeter une fois qu'elle aura fini de les exploiter et de les user. Ils ont compris que du moment qu'ils sont soumis aux cycles de 28/28 et 21/14 plus de trois ans maintenant, s'ils restent soumis à ces cycles deux années de plus encore, ils seront tous vidés de leur force de travail, de leur substance physique et énergétique et deviendront tous des impotents voire des déchets humains à la charge de la société.

C'est dans ces circonstances que l'ensemble des travailleurs et certains de leurs collègues qui ont changé d'emploi et d'employeur entre temps n'ont pas eu d'autre choix que de saisir l'inspection du travail de Fada N'Gourma d'une demande de tentative de conciliation, espérant ainsi obtenir de SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) la réparation du préjudice grave et spécifique que l'application des cycles inédits, longs et pénibles leur a causé et aussi un décompte des heures supplémentaires conformément aux lois en vigueur dans notre pays.

SEMAFO Boungou s'était montrée dans un premier temps favorable au règlement négocié de l'affaire comme les travailleurs l'avaient souhaité de tout cœur puisqu'elle avait laissé entendre qu'elle avait recalculé les heures supplémentaires de plus de 77% des travailleurs et avait pour ce faire sollicité de l'Inspection du travail de l'Est, le report de la séance de conciliation de plus d'un mois pour lui permettre de parachever les calculs en question.

Mais sans que l'on ne comprenne pourquoi, certainement rassurée par on ne sait qui, SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) a fait volte-face et a fait dire aux travailleurs par son DRH qu'elle arrête le calcul des heures supplémentaires et que les travailleurs peuvent exercer toutes voies de droit qu'ils jugeront appropriées.

Et c'est aussi à partir de ce moment qu'elle est entrée dans des manœuvres pour démobiliser et diviser les travailleurs en opposant les uns contre les autres dans l'espoir de casser leur lutte.

Elle a tenté dans un premier temps d'obtenir l'aide des autorités en charge du travail pour empêcher la signature des procès-verbaux non-conciliation nécessaires à la saisine de la Justice, mais elle avait échoué. En fait, elle a minimisé la détermination des travailleurs à obtenir la réparation des très graves torts qui leurs sont faits.

Elle a aussi fait des promotions à certains travailleurs afin de les inciter à retirer leurs dossiers qui sont pendants devant le Tribunal du Travail de Ouagadougou pour là encore espérer démobiliser les travailleurs et briser leur lutte, mais elle n'y est pas parvenue jusque-là.

Elle a également, par l'entremise de son DRH, convaincu des travailleurs de saborder la procédure pendante devant le tribunal de travail, mais elle n'y était pas parvenue jusque-là non plus.

C'est dans un tel climat qu'ENDEAVOUR MINING a informé les travailleurs en fin juin-début juillet 2023 qu'elle a cédé l'intégralité de ses actions dans SEMAFO Boungou à une société minière junior qui s'appellerait LILIUM MINING. Et pour rassurer les travailleurs, ENDEAVOUR MINING a ajouté que du fait que LILIUM MINING n'a pas une expérience avérée dans l'exploitation minière, elle s'est engagée personnellement à l'assister techniquement pendant douze mois au mois afin de guider ses premiers pas dans l'exploitation minière.

Bien entendu que les travailleurs n'ont pas manqué de se demander pourquoi ENDEAVOUR MINING qui a racheté la quasi-totalité des mines du Burkina et se targue d'être le plus grand groupe minier de notre pays a pu céder ses actions dans SEMAFO Boungou à une société comme LILIUM MINING qui n'a pas une expérience avérée en la matière. Les travailleurs n'ont pas pu s'empêcher de penser qu'il y a anguille sous roche.

Mais à peine LILIUM MINING a-t-elle rachetées les actions d'ENDEAVOUR MINING dans SEMAFO Boungou qu'elle a invoqué le prétexte fallacieux de l'insécurité dans l'Est du pays pour mettre tous les travailleurs en chômage technique pour une période de trois mois renouvelable à compter du 16 novembre 2023.

Mais en réalité, tout indique que la mise en chômage technique des travailleurs que rien ne justifie procède plutôt d'un chantage, autrement dit d'une pression que LILIUM MINING exerce sur les travailleurs pour les contraindre à renoncer à la procédure qu'ils ont porté devant le Tribunal du Travail de Ouagadougou pour obtenir réparation de tous les torts qu'elles leur ont causés.

C'est dire qu'avec la mise en chômage technique des travailleurs, les vrais motifs du rachat par LILIUM MINING des actions d'ENDEAVOUR MINING dans SEMAFO Boungou se précisent de plus en plus.

Et les soupçons et les inquiétudes des travailleurs été confortés depuis que SEMAFO Boungou a adressé une lettre au Tribunal du Travail de Ouagadougou le 12 janvier dernier pour lui demander de se dessaisir du dossier et de le renvoyer devant le Tribunal du Travail de Fada N'Gourma qui a été installé tout récemment et dont la mise en place n'est même pas encore terminée.

Certes, c'est la loi 030-2016/AN du 20 octobre 2016 qui a créé des tribunaux du travail à Dori et à Fada N'Gourma.

Il est constant aussi que la loi qui crée les tribunaux du travail à Dori et à Fada N’Gourma ne date pas d’aujourd’hui, mais plutôt d’octobre 2016.

Il n’est pas contesté non plus que l’idée de rapprocher les justiciables travailleurs des tribunaux du travail est louable et doit être encouragée.

Tout semble indiquer néanmoins que le besoin de créer un tribunal du travail à Dori est nettement plus élevé vu la présence d’ESAKANE qui emploie n fois plus de travailleurs que SEMAFO Boungou mais aussi la présence de SOMITA à Taparco qui est plus proche de Dori et qui emploie également plus de travailleurs que SEMAFO Boungou.

Si malgré cela c’est le tribunal du travail de Fada N’Gourma qui a été installé récemment avant celui de Dori, les travailleurs ne peuvent pas s’empêcher de penser que leur dossier est visé d’une manière ou d’une autre, vu qu’ils représente des enjeux majeurs pour toutes les parties prenantes que sont les travailleurs, pour SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) elle-même, pour l’Etat et pour la région de l’Est.

En demandant le Tribunal du Travail de Ouagadougou de se dessaisir du dossier et de le renvoyer devant le Tribunal du Travail de Fada N’Gourma installé récemment, le but de la manœuvre de SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) est clairement de tuer le dossier et d’empêcher les centaines de travailleurs et ex-travailleurs d’obtenir réparation des graves torts qu’elle leur a pourtant causés.

Et si SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) demande au tribunal du travail de Ouagadougou de transférer le dossier au tout nouveau tribunal du travail de Fada N’Gourma qui n’est pas encore tout à fait fonctionnel alors que le dossier est très bien pris en charge par le tribunal du travail de Ouagadougou depuis plus de deux ans et était sur le point d’être clôturé et programmé à l’audience de jugement, c’est que, forcément, redoute le jugement du tribunal du travail de Ouagadougou.

Les travailleurs peuvent affirmer sans risque de se tromper que la manœuvre consiste ici et très précisément de permettre à SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) de convaincre plus facilement les travailleurs non éclairés et plus faciles à manipuler de se rendre au tribunal du travail de Fada N’Gourma désormais tout proche pour retirer leurs dossiers contre des peccadilles et saborder ainsi la lutte que les centaines de travailleurs ont engagée depuis plus de quatre ans maintenant pour la défense de leurs droits légitimes. En tout cas, ils ne peuvent pas s’empêcher de penser que le but de la manœuvre est ici de permettre SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) de faire prospérer plus facilement son entreprise de démobilisation des travailleurs et de briser ainsi la lutte qu’ils mènent depuis quatre ans maintenant pour obtenir le décompte des heures supplémentaires conformément aux lois en vigueur et aussi la réparation du préjudice spécifique et indéniable que leur cause l’application des cycles de 28/28 et 21/14.

Autrement dit, SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) compte sur la bienveillance voire la complicité du gouvernement pour voir prospérer le déni de droit et de justice qui ne fait qu’aggraver le tort causé aux travailleurs.

Pourtant, le gouvernement aurait tort de laisser SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) continuer de nier les droits élémentaires des centaines de travailleurs et ex-travailleurs, surtout dans les circonstances particulières de l'espèce où, comme indiqué supra, plusieurs administrations publiques ont déjà failli gravement dans leur mission de protéger les travailleurs, les laissant ainsi à la merci de leur employeur, autrement dit à leur triste sort.

Du moment qu'ENDEAVOUR MINING a racheté la quasi-totalité des mines du pays et se targue d'être la première société minière du Burkina pour procéder quelque temps après et sans la moindre raison valable à des compressions du personnel tous azimuts comme elle l'a fait dans les mines de Boungou, de Mana, de Wahgnion, de Karma etc., le gouvernement et les autorités en charge du travail ne peuvent pas continuer de fermer les yeux et laisser cet employeur continuer à nuire autant aux droits des centaines de travailleurs qu'ils sont pourtant censés protéger juste par une bonne exécution des lois et règlements en matière de travail de notre pays.

On voit que **c'est au Burkina seulement, que le gouvernement et les autorités en charge du travail peuvent être encore aussi bienveillants à l'égard d'un employeur comme SEMAFO Boungou (ENDEAVOUR MINING) qui a aussi peu de respect pour les lois de la République comme il l'a été démontré supra, impose une organisation du travail qui altère manifestement la santé des travailleurs, leur causant ainsi des préjudices quasi irréparables et méconnaît autant leurs droits les plus élémentaires.** Personne ne pouvait s'imaginer que des faits aussi gravissimes pouvaient se passer dans notre pays en toute impunité.

C'est dire in fine que l'application des cycles de 28/28 et de 21/14 a pour conséquence **une déchéance physique programmée pour les centaines de travailleurs de SEMAFO Boungou.** Et le gouvernement et les autorités en charge du travail ne peuvent pas feindre de ne pas voir ou de ne pas entrevoir cette triste réalité qui est pourtant implacable et qui crève même les yeux. D'ailleurs, si le gouvernement ne protège pas les centaines de travailleurs de SEMAFO Boungou, autrement dit des centaines de citoyens burkinabè de **la déchéance physique programmée** du fait qu'ils sont soumis à des cycles de travail contraires aux lois et règlements du pays, qui d'autre va le faire ?

Les travailleurs notent avec beaucoup de regret que même le Ministre d'Etat Mr Bassolma BAZIE qui a pourtant consacré toute sa vie à la défense des droits des travailleurs, à défendre les faibles contre les forts, lui-même disons-nous semble totalement impuissant et désarmé dans cette affaire, malgré sa bonne volonté. Fort heureusement qu'il ne semble pas encore, à ce jour, avoir renié ses convictions premières.

Mais étant donné qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire, l'ensemble des travailleurs et des ex-travailleurs invitent le gouvernement, si tant est qu'il œuvre réellement pour la bonne exécution des lois de la République, pour le bien-être des citoyens burkinabè en général et des travailleurs en particulier comme il le clame tous les jours, à dire la vérité à ENDEAVOUR MINING pour une fois, à la contraindre à respecter les lois de la République et, surtout, à

